



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**PORTANT COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE
PARITAIRE DE CATEGORIE B DANS LE CADRE DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES
DU 8 DECEMBRE 2022**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu l'arrêté ministériel du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant qu'il convient d'instituer un bureau de vote chargé d'assurer le vote à l'urne le 8 décembre 2022 de 9h00 à 15h00 ainsi que les opérations de dépouillement à partir de 15h00 pour le scrutin de la commission administrative paritaire de catégorie B.

ARRÊTE :

Article 1 :

Le bureau de vote de la commission administrative paritaire de catégorie B est composé comme suit :

Président titulaire : Monsieur Christian Deruy

Secrétaire titulaire : Monsieur Sylvain Cognon
Secrétaire suppléant : Madame Nathalie Walczak

Délégué titulaire CFDT : Monsieur Patrice Cochetoux
Délégué suppléant CFDT : Madame Laurence Broncel

Délégué titulaire CGT : Madame Valérie Saint Martin
Délégué suppléant CGT : Monsieur Aymeric Sadalski

Délégué titulaire FO : Monsieur Eric Biget
Délégué suppléant FO : Monsieur Stéphane Kwasny

Délégué titulaire SUD : Monsieur Arnaud Basset
Délégué suppléant SUD : Madame Isabelle Mezieres

Délégué titulaire UNSA : Monsieur Lionel Willerval
Délégué suppléant UNSA : Monsieur Daniel Couadier

Arras,
Le 5 décembre 2022
Pour le Président du Conseil départemental,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Maryline Vinclaire', with a stylized flourish at the end.

Signé électroniquement par
Maryline VINCLAIRE
Directrice générale des services